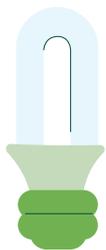


TRANSITIONS

Sobriété énergétique : l'affaire de tous

La ville de Sceaux agit pour faire face à la crise énergétique, tandis que chacun est invité à s'engager individuellement. L'objectif du plan de sobriété est triple : réduire l'empreinte écologique, la consommation d'énergies fossiles étant une source importante d'émission de gaz à effet de serre ; éviter les risques de pénuries liées au contexte géopolitique ; et réaliser des économies face à l'explosion des coûts de l'énergie.



Dans un contexte en forte évolution sur les plans écologique et économique, le conseil municipal de Sceaux a approuvé le 11 octobre dernier le déploiement du plan municipal de sobriété. La Ville avait déjà initié des actions depuis plusieurs années, elle accélère désormais ses engagements.

Le plan de sobriété de la ville de Sceaux

✔ action déjà mise en œuvre ● action en cours ● action à venir

1 Économies de chauffage

- ✔ Réduction de la température en journée de 16°C à 14°C dans les gymnases et de 19°C à 18°C dans les autres bâtiments publics
- ✔ Réduction de la température de 16°C à 15°C la nuit et le week-end dans les bâtiments publics
- Intégration de critères énergétiques élevés dans tous les projets de réhabilitation ou de construction d'équipements municipaux (nouvelle crèche avec notamment la création d'un puits canadien au multi-accueil les Musiciens, extension de la salle de musculation et de remise en forme*...) comprenant des travaux d'isolation thermique, de modernisation du chauffage, etc.



Bon à savoir: Parce que les objectifs de sobriété énergétique ne doivent pas se poursuivre au détriment des publics fragiles, la ville de Sceaux a décidé de maintenir la température à 19°C en journée dans les crèches.

*Métropole du Grand Paris financeur à hauteur de 358 447 €

2 Réduction de l'éclairage public

- ✔ Extinction de la mise en lumière des monuments (église, marché, hôtel de ville...) dès 23h (au lieu de minuit)
- ✔ Dans les rues équipées d'installations en LED (environ 25 % des dispositifs d'éclairage), réduction de la puissance d'éclairage à 75 % de la tombée de la nuit à 23h, puis à 50 % à partir de 23h (contre 75 % actuellement), à 25 % à partir de 1h (contre 50 % actuellement), à 50 % entre 5 et 6h (contre 75 % actuellement) et à 75 % jusqu'au lever du jour
- Déploiement prochain de variateurs de puissance pour l'ensemble de l'éclairage public, en lien avec Vallée Sud – Grand Paris
- ✔ Utilisation d'électricité à 100 % d'origine renouvelable depuis 2015
- ✔ Rappel aux commerçants de l'obligation d'éteindre leurs publicités et enseignes lumineuses entre 23h et 7h, sous peine de contravention
- ✔ Réduction du volume d'illuminations pour les fêtes de fin d'année et utilisation de LED basse consommation (lire en page 11)





Consommation de gaz par la Ville en 2022 Avec les tarifs 2022

6300 MWh/an

330 000 €/an

Consommation de gaz par la Ville en 2023 Avec les tarifs 2023

5800 MWh/an*

1,4 à 2,3 millions d'€/an

* objectif de consommation visé

3

Mesures dans l'administration municipale



- Réduction de la flotte automobile de la Ville de 8 % en 2023 par le non-remplacement de véhicules thermiques anciens
- Objectif d'atteindre 35 % de véhicules électriques ou hybrides au sein de la flotte automobile de la Ville d'ici 5 ans
- ✓ Prêt de vélos à assistance électrique aux agents de la Ville pour leurs déplacements professionnels, mais aussi pour expérimenter le trajet domicile-travail
- ✓ Intensification des visioconférences pour limiter les déplacements
- ✓ Déploiement d'une charte du bon usage des e-mails au sein des services municipaux pour sensibiliser les agents à l'impact des e-mails sur la consommation énergétique et les émissions de CO₂
- ✓ Des "écopulseurs" (agents municipaux volontaires) sont les ambassadeurs internes du plan de sobriété, avec pour objectifs de sensibiliser tous les agents aux écogestes et impulser une culture du développement durable dans leurs missions de service public

4

Sensibilisation et accompagnement du public



- ✓ Le Forum de la rénovation énergétique de Sceaux créé en 2016, est depuis 2019 étendu aux villes d'Antony et de Bourg-la-Reine. Il permet d'accompagner le public dans la lutte contre les passoires thermiques et promouvoir les différentes aides publiques

La dernière édition du Forum de la rénovation énergétique s'est tenue du 18 au 20 novembre 2022 ; vous pouvez accéder à la



présentation des intervenants sur [sceaux.fr > mon quotidien > habitat](https://www.sceaux.fr/mon-quotidien/habitat), ou en scannant ce QR code

- ✓ Création d'un groupe de travail du Comité consultatif des transitions autour du plan de sobriété (lire en page 11)
- ✓ Mise en place d'évènements réguliers autour de la lutte contre le gaspillage énergétique (balades thermiques avec l'association Zen 2050 Maintenant, etc.)

5

Meilleure gestion de l'éclairage dans les bâtiments publics



- Poursuite de la mise en place progressive d'horloges et de détecteurs de présence complémentaires pour une coupure effective des éclairages dans les bâtiments municipaux durant la nuit
- Remplacement des éclairages qui ne sont pas encore à LED



€ Rénovation énergétique : des aides...

- **MaPrimeRenov'** : proposée par FranceRenov', cette aide est calculée en fonction des revenus et du gain écologique des travaux.
- **MaPrimeRenov' sérénité** : cette aide, destinée aux ménages modestes et très modestes, finance un ensemble de travaux réalisés en même temps dans un logement pour atteindre un gain énergétique d'au moins 35% et au moins la classe E sur l'étiquette énergie du diagnostic de performance énergétique (DPE).
- **MaPrimeRenov' copropriétés** : cette aide permet de financer les travaux de rénovation énergétique sur les parties communes des copropriétés d'au moins 15 ans et simplifie le financement des travaux grâce à une seule aide collective.
- **La TVA à taux réduit** : la TVA à 5,5 % s'applique aux travaux de rénovation énergétique.
- **L'éco-prêt à taux zéro** : un prêt à taux d'intérêt nul, accessible sans condition de ressources, pour financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique.
- **Le prêt avance rénovation** : un nouveau prêt hypothécaire, destiné aux personnes âgées ou aux ménages aux revenus modestes, qui s'appuie en partie sur un fond public, où seuls les intérêts sont à payer chaque mois, le remboursement se faisant au moment de la vente du bien ou lors d'une succession.
- **Le chèque énergie** : ce chèque sera envoyé automatiquement à 12 millions de ménages à partir de fin décembre 2022.
- **Les aides privées** : se renseigner auprès des fournisseurs d'énergie.

Renseignements : france-renov.gouv.fr

... et des conseils

Vallée Sud - Grand Paris propose des permanences énergie-habitat animées par Soliha pour des projets de rénovation de l'habitat ou de performance énergétique. Elles s'adressent aux particuliers, propriétaires ou locataires habitant sur le territoire.

Renseignements : 0 800 006 075 (numéro vert)
ou vallee-sud.fr > rénovation énergétique :
Vallée Sud Grand Paris est à vos côtés



Découvrez des conseils pour la rénovation performante de votre maison.



ENQUÊTE : LA LUMIÈRE EN VILLE

Du 21 septembre au 6 novembre 2022, la Ville a réalisé une enquête auprès des Scéens sur le thème de la lumière en ville. Celle-ci a notamment permis de souligner le rôle important joué par l'éclairage public en matière de sécurité. Toutefois, 91 % des personnes interrogées ont indiqué être favorables à une diminution de l'intensité de la lumière pendant la nuit.

Résultats complets sur sceaux.fr > actualités





ILLUMINATIONS ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Pourquoi avoir maintenu les illuminations cette année ?

Les illuminations jouent un rôle important pour perpétuer l'esprit des fêtes de fin d'année et participent au dynamisme des commerces scéens. Le coût de la consommation des illuminations est évalué à un peu plus de 7 centimes d'euros par Scéen. La consommation estimée de ces illuminations s'élève à moins de 7 000 kWh, soit 0,08 % de la consommation énergétique totale de la Ville sur une année.

Quelle est la période de fonctionnement des illuminations ?

Les illuminations des fêtes sont programmées cette année du 25 novembre 2022 au 9 janvier 2023. Elles fonctionnent aux mêmes horaires que l'éclairage public, à l'exception de la rue piétonne en centre-ville qui dispose d'un réseau spécifique. Les illuminations de l'hôtel de ville seront éteintes entre 23h et 6h du matin.

Les illuminations sont-elles économes en énergie ?

Toutes les illuminations ont des sources LED depuis 5 ans. Les motifs sont réutilisés plusieurs années de suite. Quelques guirlandes en LED ont été achetées cette année pour remplacer celles qui étaient devenues trop vétustes ou pour réparer certains motifs.

Le nombre d'illuminations a-t-il été réduit cette année ?

Le nombre de guirlandes installées dans les arbres a été réduit par rapport à l'année précédente. L'expérimentation d'un nouveau fonctionnement du carrefour De Gaulle, lancée par le Département, a entraîné la suppression des trois grands sapins de 11 mètres ainsi que leur éclairage.

PETITS GESTES SIMPLES

pour limiter les pics énergétiques et réaliser des économies



Lancer le lave-linge en heure creuse et éviter les demi-charges



Recharger sa voiture électrique la nuit



Éteindre les appareils en veille



Utiliser des ampoules à basse consommation (LED)



Ajuster la température des pièces en fonction de leur usage et ne pas excéder les 19°C recommandés



Laisser ses volets fermés lorsqu'on s'absente



Débrancher les chargeurs et appareils inutiles



POUR EN SAVOIR PLUS

La Ville organise une conférence-débat autour du plan de sobriété énergétique le **jeudi 8 décembre à 20h** à l'hôtel de ville (122 rue Houdan).